

නලඳනල

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**



Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire

නලඳනලනල

Séance du **Jeudi 12 Décembre 2019 à 20h30**

නලඳනල

Nombre de membres en exercice : **85**

Nombre de membres présents : **55**

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **6**

Nombre de membres excusés : **5**

Nombre de membres absents : **19**

Date de convocation :

06 décembre 2019

Visa du contrôle de légalité du :

17 DEC. 2019

Affichée le :

17 DEC. 2019

4 - Fonction Publique

4.4 - Autres catégories de personnels

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du six décembre deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Création de postes dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion (CUI) / Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) – Parcours Emploi Compétences (PEC)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY				x	
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		<i>* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)</i>	<i>*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	<i>N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir</i>	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Christiane PORTIER	x				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE				x	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Jean-Pierre BINET					x
TERRES-DE-DRUANCE					
M. David MADELAINE					x
M. Yves LECHAPTOIS					x
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Blaise MICARD	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
NOUES-DE-SIENNE					
M. Hervé BAZIN	x				
M. Hervé DUPARD					x
Mme Reine EUDE	x				
M. Joseph FAINS	x				
M. Roger LANGLOIS	x				
M. Patrick MADELEINE	x				
M. Serge MAUDUIT	x				
M. Jean-Pierre NOURRY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
Mme Marie-Josèphe VIARD	x				
PONT-BELLANGER					
Monsieur Christian MARIETTE	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Jean-Claude TROCHON

x

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER

x

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Nicole BEHUE

x

M. Alain DECLOMESNIL

x

M. Régis DELIQUAIRE

x

Mme Nathalie DESMAISONS

x

Mme Julie DUBOURGET

x

M. Didier DUCHEMIN

x

M. Gérard FEUILLET

x

M. Marc GUILLAUMIN

x

M. Francis HERMON

x

Mme Sonja JAMBIN

X : M. Alain DECLOMESNIL

M. Jean-Marc LAFOSSE

x

M. Edward LAIGNEL

x

M. André LEBIS

x

Mme Bérengère LÉBOUCHER

x

Mme Colette LESOUEF

x

M. Claude MAIZERAY

x

Mme Natacha MASSIEU

x

M. Michel MOISSERON

x

Mme Monique PIGNE

x

VALDALLIERE

Mme Sarah ANNE

x

Mme Rolande BLIN

x

M. Frédéric BROGNIART

X : M. Gilles FAUCON

Mme Caroline CHANU

x

M. Herve CHANU

x

M. Gilles FAUCON

x

Mme Josette GAUTREAU

x

M. Rémi LABROUSSE

x

Mme Anita LAIR

x

M. Gilbert LOUIS

x

M. Patrick POUPION

x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA				x	
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE					
M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER				x	
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER	x				
Mme Nadine LETELLIER			X : M. Pierre-Henri GALLIER		
Mme Catherine MADELAINE			X : Mme Marie-Odile MOREL		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT					x
M. Gaëtan PREVERT					x
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY			X : M. Gilles MALOISEL		

TOTAL	54	1	6	5	19
Nombre de Membres en exercice	85				
Nombre de conseillers présents	55				
Quorum	43				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	61				

Mme Annie BIHEL donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, il est proposé au Conseil communautaire de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 15 décembre 2019.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Un contrat concernera le budget annexe des ordures ménagères. L'emploi créé serait un emploi de ripeur / agent de déchèterie

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec l'Etat et les contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Suivant les avis favorables de la commission « Moyens Généraux, Personnel » réunie le 07 novembre 2019 et du Bureau Communautaire réunie le 02 décembre 2019, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de :

- décider de créer 1 poste en contrat aidé à compter du 15 décembre 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- de préciser que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- de préciser que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine pour le poste de ripeur.
- d'indiquer que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- d'autoriser l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **61** Contre : **0** Abstentions : **0**

☐ **Adopté à la majorité**

☒ **Adopté à l'unanimité**

☐ **Non adopté**

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



